



Coup de théâtre : Von Der Leyen poursuivie en justice pour avoir violé les Traités européens dans les contrats Covid

Par [Cheikh Dieng](#)

Mondialisation.ca, 17 avril 2023

[Le Courrier du Soir](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, vient d'être traînée en justice par un puissant lobbyiste belge qui l'accuse d'avoir agi en dehors des Traités européens dans l'acquisition des contrats de vaccins signés avec les laboratoires lors de la pandémie à Coronavirus

Ursula Von Der Leyen n'est pas encore sortie de l'auberge. Alors que plusieurs élus européens exigent d'elle qu'elle s'explique sur les contrats de vaccins signés avec le laboratoire Pfizer et estimés à plusieurs milliards d'euros, la présidente de la Commission Européenne vient d'être visée par une nouvelle plainte déposée, cette fois-ci, par un grand lobbyiste accrédité par l'Union Européenne.

C'est en tout cas l'information que *Lecourrier-du-soir.com* a apprise ce 16 avril du média [Euractiv](#). En effet, à en croire cette source, la plainte a été déposée par le puissant lobbyiste belge Frédéric Baidan, un poids lourd du lobby européen. Ce dernier dit avoir personnellement décidé de poursuivre Von der Leyen en justice car il estime que la présidente de la Commission Européenne a ébranlé les finances publiques de son pays ainsi que la confiance publique dont jouissaient jusque-là les institutions.

D'après les informations obtenues par *Euractiv*, Frédéric Baidan a déposé sa plainte ce 5 avril à Liège. Dans sa plainte, le lobbyiste belge accuse Von der Leyen d'avoir agi en dehors des Traités européens et d'avoir outrepassé son mandat de présidente de la Commission Européenne.

Il faut dire que cette information intervient moins d'un mois après la décision de l'UE de blanchir totalement la présidente de la Commission Européenne. En effet, d'après une info d'*Euractiv* publiée ce 27 mars, Stella Kyriakides, commissaire européenne à la Santé, persiste et signe. Pour elle, la présidente de la Commission Européenne n'est, en aucun cas, impliquée dans les négociations ayant précédé la signature de contrats de vaccins estimés à plusieurs milliards d'euros.

« La présidente de la Commission Européenne n'a été impliquée dans aucune négociation concernant les contrats Covid. Je l'ai dit avant et je le redis une nouvelle fois », a martelé Stella Kyriakides. Devant le Comité Spécial en charge du Covid, la commissaire européenne à la Santé joue la carte de la transparence.

« Il y a eu une équipe qui s'est chargée de la négociation et un comité directeur », insiste-t-elle. Et elle ne s'arrête pas là. Face au Comité Spécial Covid, elle pointe du doigt la responsabilité des Etats membres. « Les Etats membres ont toujours eu la possibilité de rejeter un contrat (...). Ils étaient parfaitement au courant des conditions de ces contrats », révèle Stella.

Face au Comité Covid, Stella Kyriakides précise que tout a été fait pour que les députés soient informés des tenants et aboutissants des contrats signés avec les labos. Cependant, elle reconnaît, tout de même, que les réponses fournies à ces derniers (les eurodéputés, nldr) n'ont pas été satisfaisantes en raison des clauses de confidentialité qui encadrent ces contrats.

Cheikh Tidiane Dieng

Cheikh Tidiane Dieng est fondateur et rédacteur en chef du site www.lecourrier-du-soir.com. Diplômé en Médias Internationaux à Paris, en Langues et Marché des Médias Européens à Dijon et en Langues étrangères (anglais et espagnol) au Sénégal, ce passionné de journalisme intervient dans des domaines aussi divers que la politique internationale, l'économie, le sport, la culture entre autres. Il est aussi auteur du livre : « Covid-19 ; le monde d'après sera une dictature ». Contact : cheikhdieng05@gmail.com

La source originale de cet article est [Le Courrier du Soir](#)
Copyright © [Cheikh Dieng](#), [Le Courrier du Soir](#), 2023

Articles Par : [Cheikh Dieng](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca